



Réforme rythmes scolaires : un problème à moitié réglé, quid du reste ?

15/10/2021

La ministre Désir a retiré partiellement une de ses œillères dans son chemin vers la réforme des rythmes scolaires annuels, grâce, notamment, à notre insistance. On peut reconnaître qu'une partie de la proposition d'assouplissement de notre députée cdH Mathilde Vandorpe a été entendue, mais cette avancée ne résout qu'à moitié le problème. Les députés humanistes à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s'inquiètent donc de voir une ministre aveugle aux autres problèmes !

Fin septembre, notre députée Mathilde Vandorpe avait travaillé à un scénario présenté au Parlement à partir des **semaines pivots**. Ce scénario vise à assouplir ce rythme 7/2 pour se calquer à certaines réalités (certains jours fériés ou certaines fêtes traditionnelles). Il allait donc bien plus loin que le calendrier proposé aujourd'hui par le Gouvernement. Dans l'assouplissement vendu par la ministre Désir, les vacances de printemps sont en décalage de deux semaines par rapport à Pâques, les enfants inscrits dans différentes communautés n'auront donc pas les mêmes vacances.

Du côté de la Communauté flamande, le ministre Ben Weyts a laissé une porte ouverte pour cette réforme avec une étude attendue pour avril 2022. Si l'on attendait la rentrée 2023, on aurait le temps de régler les problèmes et on pourrait **se coordonner avec la Communauté flamande** et avancer rapidement. Cela éviterait de compliquer la vie des familles qui jonglent entre deux Communautés.

Au-delà de l'assouplissement, la ministre de l'Éducation devait se coordonner avec la ministre Glatigny pour trouver des solutions par rapport aux **mouvements de jeunesse et à l'organisation de l'enseignement supérieur**. Les responsables de ce dernier avaient indiqué qu'ils ne souhaitaient pas de changement. Concernant les activités des mouvements de jeunesse, les prairies et autres endroits de camp et séjour sont déjà fort sollicités aujourd'hui. Ils le seront davantage avec cette réforme vu que les organisations de jeunesse devront se partager 7 semaines au lieu de 8. **Les animateurs sont la plupart du temps des étudiants dans le supérieur**. Comment organiser les semaines de congé pendant l'année scolaire sans faire correspondre les **vacances des jeunes animateurs aux élèves de l'obligatoire** ? Comment va-t-on encadrer les enfants avec ces jeunes en blocus à Pâques ?

Pour l'instant, peu de mesures concrètes ont été proposées, et il y a peu de concertation à ce niveau. **Le secteur de la jeunesse peine à se faire entendre** ; après une crise Covid qui a déjà pesé sur la santé mentale des jeunes, **c'est la double peine**.

Au niveau du **personnel de direction**, comment celui-ci va-t-il pouvoir prendre ses vacances et organiser la rentrée avec une semaine en moins l'été ? Du côté des **familles séparées**, si le texte est voté au Parlement seulement en mars 2022, comment pourront-elles faire adapter leurs jugements qui répartissent la garde des enfants durant les vacances, entre le printemps et l'été ? **Qui va payer ?**



Ce ne sont que des **exemples de problèmes à régler** avant de mettre en application cette adaptation des rythmes scolaires.

Si les députés humanistes sont évidemment en **faveur de cette réforme** qui fait partie du Pacte pour un Enseignement d'excellence initié par le cdH, ils insistent pour que la ministre respecte les **conditions de réussite de cette réforme**. C'est-à-dire : un délai de **deux ans** entre l'adoption d'un décret par le Parlement et l'application, ainsi que la **collaboration avec les autres communautés** du pays. Ceci, afin de permettre à tous les acteurs de s'adapter.

Cela fait des mois que Mathilde Vandorpe interpelle la ministre à ce propos. **Aujourd'hui, elle a « à moitié » résolu un problème...il reste tous les autres !**

Contact Presse : Carmen DE LHONEUX – carmen.delhoneux@pcf-cdh.be – 0478/99 15 30